

Déclaration liminaire

Conseil d'administration de l'Agence
pour l'enseignement français à l'étranger

17 juillet 2025

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs,

Madame la directrice générale,

Après le report de ce conseil d'administration initialement prévu le 26 juin dernier, la CFDT est toujours inquiète de **l'absence de visibilité sur l'avenir de l'enseignement français à l'étranger**. Le retrait de l'ordre du jour du point qui avait été ajouté sur l'imputation aux établissements de la charge des cotisations pour pension civile des fonctionnaires détachés ne suffit pas à apaiser nos inquiétudes.

La CFDT demande impérativement que toutes les parties représentées au CA de l'Agence ne soient plus mises devant le fait accompli et réellement associées à la préparation de réponses étudiées et aux conséquences évaluées avec soin dans tous leurs paramètres et conséquences, aux décisions du gouvernement et du Parlement en matière budgétaire.

Le discours du Premier ministre hier n'est pas de nature à nous rassurer : la systématisation annoncée du non-replacement d'un fonctionnaire sur trois et le non-renouvellement de nombreux emplois de contractuels sans aucune réflexion sur les priorités des politiques publiques marque le retour du coup de rabot. Les conséquences pour l'enseignement français à l'étranger, dont la situation est déjà difficile, risquent d'aggraver les conditions de travail et d'impacter la qualité de nos enseignements ou de limiter l'accès de nos établissements à des familles privilégiées.

La CFDT dénonce ce qui semble être l'indifférence de certains face à la multiplication particulièrement dommageable des cas de **déconventionnement** d'établissements homologués par l'Éducation nationale si les conditions financières de ces conventions venaient à se dégrader.

La CFDT réitère son opposition à un **réseau à plusieurs vitesses** pour les élèves comme pour les personnels.

La CFDT déplore une nouvelle fois le blocage du futur **contrat d'objectifs, de moyens et de performance**. Un engagement pluriannuel de l'État est indispensable pour que le service public puisse être assuré et les usagers et les agents soient rassurés.

Nous restons dans l'attente de réponses pour les **personnels fonctionnaires de l'Éducation nationale**, aux questions posées au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sur l'amélioration du traitement des demandes et suivis de détachements, que nous avions développées lors d'un précédent CA.

Si la CFDT constate que les personnels des services centraux de l'Agence ont vu une nette amélioration de **l'offre de formation**, y compris sur les risques psychosociaux, il reste beaucoup à faire dans le réseau, beaucoup de collègues déplorant que les **instituts régionaux de formation** ne répondent pas toujours de manière adéquate à leurs attentes et à leurs besoins.

La préservation du pouvoir d'achat et sa progression régulière constituent une priorité pour que les agent·es puissent remplir leurs **missions de service public dans des conditions satisfaisantes**. Ce n'est pas le cas partout.

Enfin, je rappelle une nouvelle fois la demande que porte la CFDT depuis 2001 d'une concertation en vue d'un **statut unique pour les personnels détachés**, car à nos yeux le décret 2022-896 du 16 juin 2022 modifiant le décret 2002-22 n'est pas une réponse satisfaisante.

C'est au *Journal Officiel* du 11 juillet 1990, il y a trente-cinq ans, qu'était publiée le loi portant création de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, à l'issue d'une large concertation qui marquait un étape fondamentale et un grand espoir. Certes l'arrêté du 16 juin dernier porte à 615 le nombre d'établissements homologués, mais, à l'encontre de l'esprit même de la réforme de 1990, le nombre d'enseignant·es détaché·es auprès de l'AEFE dans un cadre réglementaire bien assis diminue au profit de détachements directs sur des contrats locaux aux conditions **de recrutement, de rémunération et de travail** hétéroclites. Pour la CFDT, c'est un recul particulièrement affligeant auquel on ne saurait se résoudre.

Je vous remercie.

Frédéric Coste